



Juin 2012

# VERLANS INFORMATIONS

## LE MOT DU MAIRE

Je voudrais dans un premier temps remercier tous les électeurs et électrices de Verlans pour le civisme qu'ils ont montré aux dernières élections présidentielles. Avec un taux de 93 % à chacun des deux tours de scrutin, la participation est nettement plus élevée que la moyenne nationale. J'espère que cela continuera pour les élections législatives des 10 et 17 juin prochains.

Cette année, pour la première fois, les élections se sont déroulées à la Maison de la Convivialité. La loi relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite oblige à rendre les bureaux de vote accessibles. Effectué par un cabinet spécialisé, le diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite chiffrait les travaux dans notre mairie à 40.000 €. Le Conseil Municipal a donc décidé de transférer le bureau de vote à la Maison de la Convivialité, ce que le Sous-Préfet a validé par un arrêté en date du 12 août 2011.

Je voudrais dans un second temps remercier tous les habitants pour le très bon accueil qu'ils ont réservé à notre agent recenseur. A l'heure actuelle, Verlans compte 186 habitants.

Luc BOULLÉE

## RÉSEAU D'EAU POTABLE

Courant avril, une grande partie du village a été privée d'eau pendant environ 24 heures. Cette panne due à une rupture de la canalisation au niveau du chemin du Sarey a nécessité l'intervention de "Gaz et Eaux" et d'une entreprise de terrassement pendant plusieurs jours (sociétés dont on a pu apprécier le professionnalisme, la disponibilité et le souci de tout mettre en oeuvre pour que la gêne occasionnée soit la plus courte possible).

Les ruptures, au nombre de trois, étaient situées pour deux d'entre elles en aval de la vanne de sectionnement de l'alimentation de Byans et pour l'autre en amont sur la canalisation du Chemin du Sarey. Ces ruptures pourraient être causées, selon cette société, par le gel exceptionnel de cet hiver. Mais la vétusté des canalisations (50 ans) et la matière utilisée à l'époque (Eternit) y sont également pour beaucoup.

Les relevés périodiques à la sortie de château d'eau montrent par ailleurs que de multiples petites fuites doivent exister sur cette conduite. Ces fuites sont un facteur aggravant de baisse de pression en haut du village mais seul le grand projet de construction d'un nouveau château d'eau situé à 425 m d'altitude au lieu des 400 m actuels (voir Verlans information 2010) permettra d'obtenir une pression de 3 bars sur ces parties hautes.



Château d'eau de Trémoins  
Vannes d'arrivée (à gauche) et de départ du réseau Verlans-Byans (à droite)

Le Syndicat des Eaux du Vernoy qui gère le réseau se trouve donc confronté à faire un choix important dans un avenir plus ou moins proche : remplacer la conduite principale existante par une nouvelle aux normes actuelles ou construire un nouveau château d'eau.

## TRAVAUX 2012



Lors de l'élaboration du budget 2012, des travaux ont été programmés.

\* Les marches en bois du monument aux morts sont très dégradées et seront remplacées par des marches en béton. L'entreprise MONNIER effectuera ces travaux.

\* Le chemin du Chougnard se dégrade et l'eau s'infiltré sous le revêtement. Il sera procédé à des retouches. Des trous seront également rebouchés.

## SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE •
- RÉSEAU D'EAU POTABLE •
- TRAVAUX 2012 •
- TAXES COMMUNALES •
- VERL'ANIMATION •
- DÉLIBÉRATIONS 2011 •
- SÉCURITÉ ROUTIÈRE •
- LOTISSEMENT •
- ÉTAT CIVIL 2011 •
- ENVIRONNEMENT •
- ÉDUCATION •
- NUISANCES •
- DÉCHETTERIE •
- ADRESSES UTILES •

## TAXES (D'HABITATION (TH), FONCIER BÂTI (TFB), FONCIER NON BÂTI (TFNB))

Depuis de très nombreuses années, le taux des 3 taxes communales n'avait pas changé à Verlans. Une étude récente au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a permis de faire le point sur cette fiscalité et de positionner Verlans par rapport aux autres communes de la CCPH et à la moyenne nationale.

Quelques chiffres :

	TH	TFB	Niveau de revenu moyen par habitant	Bases de la TH par habitant	Bases de la TFB par habitant
Moyenne nationale 2010	15,21 %	19,67 %		787 €	583 €
Moyenne CCPH 2010	10,08 %	22,56 %	entre 8.592 € et 14.462 €	entre 451 € et 1.003 €	entre 310 € et 680 €
<b>VERLANS 2010</b>	<b>5,43 %</b>	<b>10,20 %</b>	<b>11.742 €</b>	<b>682 €</b>	<b>375 €</b>
Rang au sein de la CCPH (du plus élevé au plus faible)	15 <sup>ème</sup> / 20	17 <sup>ème</sup> / 20	10 <sup>ème</sup> / 20	15 <sup>ème</sup> / 20	17 <sup>ème</sup> / 20

La part de cette fiscalité locale dans le revenu des habitants s'élève à 1,4 % à Verlans (17<sup>ème</sup> / 20 au sein de la CCPH) alors qu'elle se monte à 2,6 % en moyenne dans la CCPH (entre 1,1 % et 3,8 %).

L'**EFFORT FISCAL** est le rapport entre les recettes totales des 3 taxes communales (y compris la redevance pour les Ordures Ménagères) et le potentiel fiscal de la commune (c'est-à-dire les recettes qu'obtiendrait la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux de sa catégorie, soit 202 € par habitant pour Verlans).

Actuellement, l'**EFFORT FISCAL** à Verlans s'élève à 79 % ce qui signifie qu'il est inférieur de 21 % à l'effort fiscal moyen national des communes de même catégorie.

Or, les aides apportées par l'Etat, le Département sont directement liées à l'**EFFORT FISCAL** de la commune. En clair, plus l'**EFFORT FISCAL** est élevé, plus les aides sont importantes. A titre d'exemple, le montant de l'attribution du FDTP (anciennement appelée Taxe Professionnelle) versée à la commune s'élèvera en 2012 à 1.400 €. Si l'**EFFORT FISCAL** de Verlans en 2010 avait été de 81 % (au lieu de 79 %), ce montant se serait élevé à environ 6.700 €, soit 5.300 € de plus !

En conséquence, après avoir étudié plusieurs simulations, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter de 3,5% les 3 taxes à Verlans afin d'atteindre un **EFFORT FISCAL** de 81 %. Cette augmentation fera passer les recettes fiscales de 13.520 € à 13.996 €, soit 476 € supplémentaires, ce qui revient à moins de 3,40 € par habitant et par an en moyenne.

Grâce à cette augmentation, le Conseil Municipal escompte recevoir des aides supplémentaires qui permettront de programmer des travaux destinés au bien-être de chacun.

## VERL'ANIMATION

Constituée de vingt membres, habitants du village, l'association **VERL'ANIMATION** a pour but d'organiser des temps de rencontres autour de différents moments-clés dans l'année. Cette association dont l'un des objectifs est l'organisation de loisirs à Verlans tiendra sa prochaine Assemblée Générale le samedi 16 juin à 10 h 00 à la Mairie.

Venez nombreux assister à cette réunion afin de nous rencontrer et pourquoi pas devenir membre. N'hésitez pas ! L'ambiance est bon enfant et nous sommes tous unis par l'envie de faire vivre le village, de prendre le temps de se connaître.

Quant à la prochaine manifestation, ce sera la Fête de la Musique, le samedi 23 juin. Autour d'un repas barbecue, venez pousser la chansonnette avec nous.



- CARNAVAL...
- VIDE-GRENIER DU 8 MAI
- FÊTE DE LA MUSIQUE
- TOURNOI DE PÉTANQUE
- RANDONNÉE PIQUE-NIQUE
- DÉCORATIONS DE NOËL

## DÉLIBÉRATIONS 2011

Rapport de la CLECT  
Travaux en forêt  
Conventionnement RFF travaux connexes  
Groupement de communes  
Convention ERDF  
Prolongement réseau assainissement  
Poste de transformation EDF  
Délégation gestion Maison de la Convivialité  
Subvention bordures de trottoirs  
Subvention amendes de police  
Taux d'imposition  
Compte de gestion  
Tarifs assainissement  
Compte administratif commune  
Compte administratif assainissement

Compte administratif CCAS  
Affectation des résultats 2010 commune  
Affectation résultats 2010 assainissement  
Affectation des résultats 2010 CCAS  
Convention Syndicat des Eaux du Vernoy  
Emprunt  
Tarifs location Maison de la Convivialité  
Pénalités de retard  
Schéma départemental  
Contrat de débordage  
Amortissement subvention Syndicat des Eaux  
Arrêt budget assainissement  
Indemnité conseiller délégué  
Prix du bois  
Fonds de concours

Voierie " Les jardins du Cruay "  
Choix du bûcheron  
Prix bois de chauffage  
Travaux connexes  
Achat de terrain  
Vente de terrain  
Modification statuts CCPH  
Taxe d'aménagement  
Taxe d'aménagement secteur NA  
Maîtrise d'œuvre  
Renouvellement ligne de trésorerie  
Agent recenseur  
Rémunération agent recenseur

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### LES VOITURES ROULENT TROP VITE DANS LE VILLAGE !

Depuis plusieurs années, le problème de la sécurité routière est évoqué en Conseil Municipal.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un plateau surélevé à l'entrée du village côté Trémoins. Ensuite, sur les conseils des services de l'Etat, il a restauré la priorité à droite dans tout le village. Des panneaux ont été installés, les anciennes traces blanches au sol disparaîtront progressivement.

Si ces solutions s'avèrent insuffisantes, le Conseil Municipal étudiera de nouvelles mesures.



### LOTISSEMENT " LES JARDIN DU CRUAY "

Les travaux d'aménagement du lotissement sont presque terminés avec la réalisation des trottoirs et de l'enrobé de la route. Pour joindre l'utile à l'agréable, ont été plantés des massifs avec des arbustes à fruits comestibles : groseilliers, cassissiers ainsi que des plantes vivaces qui nécessiteront un entretien minimum et un arrosage naturel. Le Conseil Municipal espère que les riverains n'hésiteront pas à les récolter à temps. Il est bien entendu que ces fruits appartiennent à tous.

L'aménagement du lotissement ne sera vraiment achevé qu'avec la finition des trottoirs et celle du ralentisseur qui devrait recevoir sa couche de finition assez rapidement, ce qui va le rehausser de quelques centimètres.

## ETAT CIVIL 2011

### NAISSANCE

CARREY Lisa, le 10/05  
1 bis rue Nicolas Lalouette

### DÉCÈS

NONY Jeanne, le 01/08  
1 passage du fort Bobo

### ARRIVÉES

CHEVASSUS Kévin, le 01/01  
2 rue Les Jardins du Cruay  
HERITIER David, Nathalie et leur fils, le 15/05  
9 rue Nicolas Lalouette  
CHARTON Eric, Anne et leurs 3 filles, le 08/08  
1 chemin du Sarey

OEUVRAY Jimmy, HURTER Laurence et leurs 5 enfants, le 20/08  
12 rue Nicolas Lalouette

CARRY Benoît, EDELBLUTTE Charlotte, le 15/10  
1 bis rue Nicolas Lalouette

BILON Patrice, RICHARD Emilie et leurs 2 fils, le 01/12  
5 chemin du Chougard

### DÉPARTS

SCHMIDLIN Fabien, Sophie et leurs 2 filles, le 01/06  
1 chemin du Sarey

CUCUEL Renée, le 18/07  
12 rue Nicolas Lalouette

MARCHE Didier et SADORGE Anne-Florie, le 01/10  
1 bis rue Nicolas Lalouette

**ENVIRONNEMENT****ADOPTER LES BONS RÉFLEXES, PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT.****Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes.**

Jetées dans les toilettes, les lingettes bouchent les conduites et dégradent les installations de traitement des eaux usées. Ces eaux usées qui ne peuvent plus s'écouler remontent dans les maisons, génèrent de mauvaises odeurs, risquent d'être déversées dans le milieu naturel. En 2011, l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le débouchage des égouts a coûté 690 €, dont 230 € pour Verlans et 460 € pour Trémoins.

**Jeter les lingettes à la poubelle.**

Les lingettes ne sont ni recyclables ni facilement biodégradables, même s'il est noté "biodégradable" sur l'emballage. Il faut très longtemps pour qu'elles se décomposent. En revanche, il ne faut que quelques jours pour que les eaux usées parviennent à l'usine de dépollution. Ce délai est insuffisant pour permettre aux lingettes d'être désagrégées. C'est pourquoi les lingettes doivent-elles être jetées à la poubelle afin d'être traitées avec les ordures ménagères.

Jeter les cotons-tiges à la poubelle, rapporter les médicaments à la pharmacie, apporter à la déchetterie les produits chimiques ou toxiques, les huiles et les matières grasses.

**RESPECTER CES CONSEILS ET LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, C'EST ADOPTER UNE ATTITUDE ÉCO-CITOYENNE.****ÉDUCATION**

PÔLE DES ECOLES LIÉES  
Rue du Moulin - 70400 COISEVAUX  
03 84 46 33 05  
pole.coisevaux@wanadoo.fr

CENTRE PÉRISCOLAIRE DES P'TITS VOLONS  
Rue du Moulin - 70400 COISEVAUX  
03 84 46 31 73  
poledecoisevaux@wanadoo.fr

COLLÈGES  
Public Pierre et Marie Curie  
03 84 46 65 80  
Privé Saint Joseph  
03 84 46 26 40

LYCÉE ARAGON  
03 84 56 72 72

**NUISANCES**

Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses doivent respecter les horaires réglementés par arrêté préfectoral.

*jours ouvrables été : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 21 h*

*jours ouvrables hors période estivale : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30*

*samedis, toute l'année : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h*

*dimanches et jours fériés, toute l'année : de 10 h à 12 h*

**ORDURES**

Ordures ménagères : jeudi matin (à déposer dès le mercredi soir)

sauf jeudi 1<sup>er</sup> novembre (ramassage le mercredi 31 octobre)

Encombrants 2012 : 11 juillet et 14 novembre (à déposer avant 4 h)

Plus d'informations sur les sites <http://www.cc-pays-hericourt.fr/rubrique.php?id=295>  
ou [http://www.cc-pays-hericourt.fr/telechargement/encombrants\\_verlans\\_2012\\_2.pdf](http://www.cc-pays-hericourt.fr/telechargement/encombrants_verlans_2012_2.pdf)

**DÉCHETTERIE HÉRICOURT**

HORAIRES	ETE (du 1/04/12 au 28/10/12)	HIVER (à partir du 29/10/12)
Lundi	14 h à 19 h	14 h à 17 h
Du Mardi au Vendredi	9 h à 12 h et 14 h à 19 h	9 h à 12 h et 14 h à 17 h
Samedi	9 h 30 à 17 h	9 h 30 à 17 h

**ADRESSES UTILES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HÉRICOURT  
3 Rue Martin Niemöller — 70400 HÉRICOURT — Tél : 03 84 46 98 70 — Fax : 03 84 46 98 71  
contact@cc-pays-hericourt.fr — site internet : <http://www.cc-pays-hericourt.fr>  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
SYNDICAT DES EAUX DU Vernois  
Mairie — 3 Grande Rue — 70400 VILLERS SUR SAULNOT — Urgence : 0977 429 433  
Président : ROBERT Alain — VILLERS SUR SAULNOT — Tél : 03 84 27 40 21

**CONTACT**

Mairie de VERLANS  
Rue Nicolas Lalouette  
70400 VERLANS  
03 84 46 01 04  
luc.boullee@orange.fr

PERMANENCE  
Lundi de 17 h à 19 h

SITE INTERNET  
[www.mairie-verlans.ht.cx](http://www.mairie-verlans.ht.cx)